



**RESEAU EUROPEEN DE FORMATION JUDICIAIRE (REFJ)
GROUPE DE TRAVAIL "PROGRAMMES"**

**COMPTE-RENDU de la 6^{ème} réunion des 31 mai et 1^{er} juin 2004,
à Dublin (Irlande), au Westbury Hotel**

Représentants des membres présents :

ALLEMAGNE

Johannes Riedel

Justizministerium Nordrhein-Westphalen

BELGIQUE

Edith Van Den Broeck

Conseil Supérieur de Justice / Hoge Raad voor de Justitie

Dave Warson

ESPAGNE

Félix Azón Vilas

Escuela Judicial de España

Alejandro Saiz Arnaiz

Centro de Estudios Jurídicos de la Administración de Justicia

Elena María Domínguez

FINLANDE

Jorma Hirvonen

Oikeusministeriö

FRANCE

Sylvie Ceccaldi

Ecole Nationale de la Magistrature

Marie-Luce Cavrois

Gilles Charbonnier

ITALIE

Giuseppe Di Federico

Consiglio Superiore della Magistratura

Maria Giuliana Civinini

Carmelo Celentano

PAYS-BAS

Perry C. Quak

Stichting Studiecentrum Rechtspleging

SECRETAIRE GENERAL DU REFJ

Armando d'Alterio

Consiglio Superiore della Magistratura

SECRETARIAT DU REFJ

Wolfgang Heusel

ERA (Academy of European law)

Leyre Maiso

OBSERVATEURS

Jean Claus

Conseil de l'Europe

Kaie Roots

Foundation Estonian Law Centre

ORDRE DU JOUR

Lundi 31 mai 2004

- 10:00 Information par le Secrétaire Général et le secrétariat sur l'actualité du Réseau depuis la dernière réunion du groupe « programmes » ;
- 10 :30 Premier bilan sur l'initiative du REFJ d'ouvrir des actions de formation à l'ensemble des magistrats de l'Union Européenne (Gilles CHARBONNIER) et perspectives de travail pour 2005 ;
- 13:00 Déjeuner ;
- 14:30 Etude du projet de la Commission Européenne sur les échanges de juges (autrement appelé « ERASMUS des juges ») (sous réserve de sa publication) ;
- 16:30 Pause ;
- 17:30 Fin des travaux.

Mardi 1^{er} juin 2004

- 09:00 Le forum européen de formation judiciaire (Barcelone 2004) : état du projet et perspectives (Alejandro SAIZ ARNAIS et Jorma HIRVONEN) ;
- 13 :00 Lunch
- 14: 30 Etude des tableaux de bord des actions organisées dans le cadre des programmes-cadre européens 2005 (civils et AGIS) ;
- 15 :30 Examen de l'appel d'offre de la Commission Européenne, publié le 14 avril 2004, adressé aux organisations non gouvernementales et concernant les programmes cadre européens en matière civile pour 2005 ;
- 17 :00 Divers
- 17:30 Fin des travaux.

La réunion a été ouverte le 31 mai 2004 à 10:45 par *Mr MAC CRACKEN*, représentant le Judicial Studies Institute, institution d'accueil de la réunion du groupe de travail.

- **Information par le Secrétaire Général et le secrétariat sur l'actualité du Réseau depuis la dernière réunion du groupe « programmes »**

La Commission Européenne a fait savoir officieusement qu'elle rejetait la demande de subvention pour le fonctionnement du Réseau, déposée en janvier 2004 dans le cadre des programmes AGIS.

Le Secrétaire Général a communiqué un rapport, joint en annexe du présent compte-rendu (annexe 1), dans lequel il rappelle notamment toutes les démarches entreprises auprès de la Commission et tout le travail effectué pour faire aboutir le projet.

Le refus de financement suscite une très grande déception chez l'ensemble des membres du groupe et aussi, une incompréhension : le Réseau ne s'est-il pas constitué en association de droit privé, justement sur les recommandations de la Commission pour pouvoir obtenir un

financement européen ? S'agissant de la demande proprement dite, elle a été déposée dans les temps. Les demandes complémentaires de la Commission ont été satisfaites dans les délais impartis. Comment expliquer un tel refus alors que la Commission avait accepté de financer le Réseau sur les derniers mois de l'année 2003, qu'elle est par ailleurs invitée à toutes nos réunions (auxquelles elle n'assiste pas) et qu'elle reçoit la communication de tous les documents que nous élaborons ?

Que faire dans une telle situation ? Mobiliser fortement nos autorités nationales ? Interpeller le Parlement Européen ainsi que le Commissaire VITORINO qui ont à plusieurs reprises manifesté un soutien à la constitution du Réseau ? Rechercher un autre niveau d'interlocuteur au sein de la Commission, plus efficace car plus décisionnaire ?

Il est certain que l'absence de décision officielle rend les choses plus difficiles dans l'immédiat. Il semble toutefois que le motif principal de ce rejet réside dans la crainte qu'à la Commission que les financements accordés au Réseau bénéficient non au Réseau lui-même mais à ses membres. La Commission souhaiterait donc une réforme de structure permettant de garantir l'existence d'un secrétariat autonome de ses membres dans un siège opérationnel doté de compétences comptables.

Les membres du groupe conviennent que la situation actuelle exige une réaction car le Réseau a besoin d'un financement. *Le Secrétaire Général* suggère qu'une demande de réunion soit adressée à la Commission pour évoquer l'avenir du Réseau. La discussion se poursuivra lors du Comité de Pilotage du 2 juin 2004.

- **Premier bilan sur l'initiative du REFJ d'ouvrir des actions de formation à l'ensemble des magistrats de l'Union Européenne et perspectives de travail pour 2005**

Mr CHARBONNIER rappelle que le catalogue des actions ouvertes, qui est en fait le catalogue du Réseau, a été diffusé le 9 avril 2004, dans sa dernière version, à l'ensemble des membres et des points de contact identifiés des nouveaux membres de l'Union Européenne et des pays candidats. Il appartient ensuite à chacune des institutions concernées de diffuser ce document dans leur magistrature afin de recueillir et sélectionner les candidatures.

L'ENM, en tant que coordinateur du groupe de travail, a établi un tableau de suivi destiné à mesurer la fréquentation de ces actions ouvertes. Ce tableau, joint en annexe au présent compte-rendu, sera actualisé par l'ENM au fur et à mesure des informations qui seront communiquées par les membres organisateurs. D'ores et déjà, au vu des éléments partiels qui ont été transmis, il apparaît que sur la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2004 au moins 133 juges ou procureurs ont bénéficié de cette initiative.

Mr CHARBONNIER communique ensuite au groupe des résultats d'une étude plus approfondie du catalogue des actions ouvertes pour 2004 :

- 75 actions ont été ouvertes ...
- par 9 membres (CSM italien -20 ouvertures ; ENM -13 ; CEJAJ espagnol -11 ; Escuela Judicial espagnole et Deutsche Richterakademie-09 chacune ; SSR néerlandais -8 ; Ministère de Finlande et Conseil Supérieur de la Justice belge -02 chacun ; ERA -1) ...

- sur des thématiques "Europe et international" (25 actions), droit pénal (21), questions de société (10), droit civil (10), droit commercial (4), linguistique (4), droit du travail (1).
- 07 actions sur 75 bénéficient d'un co-financement européen au titre des programmes civils-cadre européens ou AGIS ;
- 12 actions sur 75 (dont les 07 bénéficiant d'un co-financement européen) bénéficient d'une traduction dans une ou plusieurs langues autres que celle de l'organisateur ;
- la majorité des actions proposées (43) durent 3 jours ou moins (28 durent 5 jours) ;
- 1125 places ont été offertes aux magistrats européens : 17 sessions offrent moins de 5 places, 43 sessions offrent entre 5 et 20 places et 15 offrent plus de 20 places (parmi lesquelles les 7 bénéficiant d'un co-financement européen).

Une discussion s'engage.

Le Secrétaire Général insiste sur la nécessité d'exploiter les fiches d'évaluation remplies par les participants à ces actions. *Mr HIRVONEN* s'associe à cette préoccupation et estime que les participants devraient rédiger un rapport et l'adresser notamment à l'organisateur.

Mme CIVININI estime qu'il faut faire entrer, autant que faire se peut, ce projet dans l'un des volets du programme d'échange des juges. *Mr HEUSEL* partage cette analyse et fait part de son souci que les 10 nouveaux membres de l'Union Européenne puissent bénéficier de cette initiative d'ouverture de manière satisfaisante. *Mr AZON* suggère que le Réseau se dote d'une structure pour gérer ces échanges et que le problème des frais de transport et d'hébergement devrait à nouveau être posé. *Mr QUAK* est également de cet avis et considère que la question de la prise en charge des coûts de traduction doit aussi être évoquée. *Mme CAVROIS* pense que l'ensemble de ces questions doit être à nouveau soumis à la Commission qui pourrait assurer une prise en charge. *Mme CIVININI* indique que la participation aux travaux de collègues étrangers a été jugée très positive par les magistrats italiens. Toutefois, il y a lieu de travailler sur la question des langues. Elle suggère que toute action à l'étranger soit couplée avec une action préalable linguistique qui pourrait être financée dans le cadre du programme européen d'échange des juges.

Mr CHARBONNIER invite les membres à travailler sur l'élaboration du catalogue 2005. L'ENM est en effet dans une phase de finalisation de son propre catalogue de formation continue et il paraît important d'afficher que cette initiative forte du Réseau en 2003 se poursuive et se développe en 2005. Les membres font savoir qu'ils feront leur possible pour communiquer des informations d'ici au 30 juin 2004 sur les actions qu'ils envisagent d'ouvrir l'année prochaine, ceci dépendant évidemment de l'état d'avancement de leur préparation pour 2005.

Mr HEUSEL communique le programme de 4 nouvelles actions organisées par l'ERA et qui doivent être incluses dans le catalogue 2004 pour 2 d'entre elles (la lutte contre la discrimination et les réformes nécessaires pour améliorer la coopération internationale en matière pénale) et dans le catalogue 2005 pour les 2 autres (les règlements en matière civile et commerciale et la médiation en matière de divorce).

Au final, il est décidé par le groupe :

- 1) Que les actions co-financées par la Commission au titre des programmes civils-cadre et des programmes AGIS entrent automatiquement dans la liste des actions ouvertes (qui n'est donc plus simplement le catalogue des actions nationales

ouvertes à l'ensemble des magistrats européens mais la liste des actions nationales et des actions co-financées par l'Union Européenne ouvertes à l'ensemble des magistrats européens).

- 2) Que la procédure d'utilisation de la liste doit être modifiée en conséquence
- 3) Qu'est instaurée une obligation à la charge de chaque bénéficiaire d'une action ouverte de rédiger un rapport et de le transmettre à l'organisateur et à son institution d'origine
- 4) Qu'est instaurée une obligation à la charge de chaque organisateur d'action ouverte de communiquer à l'ENM, coordinateur du groupe, les chiffres de fréquentation de l'action ainsi qu'une synthèse des évaluations faites par les participants étrangers
- 5) Que chaque membre communiquera dès à présent, en tout cas d'ici au 30 juin 2004, à l'ENM, coordinateur du groupe, les actions qu'il envisage d'ouvrir en 2005 avec le maximum des informations requises (date, lieu, nombre de places, langue(s) de travail, résumé)

- **Le programme européen d'échange des juges**

Le Secrétaire Général présente l'appel d'offre de la Commission concernant le programme européen d'échange des juges. Ce programme, qui a pour objectifs d'améliorer la formation des magistrats et de renforcer la coopération entre tous les acteurs concernés par la formation judiciaire, comporte 3 volets : l'échange des magistrats, avec une phase de conception puis d'expérimentation avec un petit nombre de magistrats (volet A ; dotation d'1,3 million d'€), le développement et la diffusion en ligne de matériel pédagogique (volet B ; dotation d'1,3 million d'€) et les rencontres régulières entre responsables de formation (volet C ; dotation de 400 000 €). Le projet est à déposer avant le 30 juillet 2004. La réponse de la Commission interviendra vers le 15 octobre 2004. Le projet devra débuter avant le 31 décembre 2004 et s'achever avant le 31 décembre 2005. Le co-financement se fera à hauteur de 80% mais il est intéressant de noter que concernant les actions au titre du volet A, les salaires versés aux magistrats par leur administration d'origine pendant des participations au projet d'une durée d'au moins 15 jours pourront être pris en compte au titre de co-financement en nature. Un pré-financement de 60% pourra être versé dès la signature du contrat.

Un tour de table est organisé. Les membres du groupe estiment que ce programme est très intéressant pour les magistratures européennes et pour les institutions de formation et qu'à l'évidence, il est conçu pour le Réseau. Toutefois, les interrogations sont nombreuses et le groupe est d'avis qu'il faut les soumettre à la Commission avant toute action :

- 1) peut-on faire ou doit-on faire un projet par volet ou faut-il élaborer un projet d'ensemble couvrant les 3 volets ?
- 2) peut-on dans le cadre du volet A envisager une durée d'échange de moins de 15 jours ? (même si alors le salaire des magistrats en stage ne pourra être considéré comme une contribution en nature des membres dans le cadre des 20%).
- 3) peut-on intégrer dans le dispositif du volet A le financement d'actions de préparation linguistique à l'échange ? Dans le pays d'origine ou le pays d'accueil, selon un schéma du type 1 semaine de préparation (dans le pays d'origine ou dans le pays d'accueil) et 1 semaine d'immersion en juridiction ?
- 4) ce programme vaut-il pour la formation initiale comme pour la formation continue des magistrats ?
- 5) peut-on envisager de faire financer au titre du volet C (rencontres des responsables de formation) les réunions du Réseau, entre autre celles du groupe « programmes »

qui ont lieu régulièrement, dans le but de lancer de nouvelles initiatives et d'assurer le suivi des activités en cours ? Et au titre du volet B (documentation) celles du groupe « site web » ?

- 6) peut-on envisager de faire financer au titre du volet C une partie des frais (de transport, d'hébergement, de traduction ...) induits par l'ouverture d'actions nationales à l'ensemble des magistrats européens et que l'on pourrait étendre à des actions linguistiques préparatoires à la participation à des actions ouvertes ?
- 7) le programme exige, pour que le projet soit accepté, la participation d'au moins 4 partenaires. Quelle peut-être alors la position du Réseau ? Peut-il être partenaire ?
- 8) dans le cadre du volet A, peut-on intégrer des sessions de formation au cours desquelles on réunit des magistrats pendant 1 ou 2 semaines pour faire une formation sur des thématiques européennes, par exemple la coopération judiciaire internationale ? Ou ne peut-on y intégrer que les actions d'immersion proprement dites dans les juridictions ?
- 9) le Forum européen de formation judiciaire pourrait-il être poursuivi en 2005 et obtenir ainsi des financements dans le cadre du volet B ?
- 10) le Réseau pourrait-il obtenir un financement en l'état actuel de ses structures dans le cadre de l'appel d'offre pour un programme civil-cadre de la Commission, publié le 14 avril 2004 et destiné aux organisations non gouvernementales ?

Mr AZON fait part de son intérêt pour le projet aussi bien pour la formation initiale que pour la formation continue des magistrats. Il émet des doutes sur la capacité à faire vivre des échanges d'intensité égale entre les 25 membres de l'Union Européenne. *Mme CIVININI* estime que le volet A (échange des juges) concerne les membres alors que les volets B et C sont destinés au Réseau. *Mme CECCALDI-GUEBEL* ainsi que *Mr HIRVONEN* font part de leur intérêt surtout pour les volets A (échange des magistrats) et C (rencontre des responsables de formation). *Mr HEUSEL*, bien que l'ERA n'ait pas de magistrats à envoyer en stage, se dit intéressé par l'échange des juges (volet A) et par le volet B (documentation). *Mr QUAK* indique que le SSR néerlandais n'a pas de compétence pour envoyer les juges et procureurs à l'étranger. Il ne pourra donc jouer qu'un rôle incitatif pour le volet A. En revanche, le SSR est tout à fait à même de s'investir dans le volet B (documentation). Il suggère, compte-tenu du peu de temps disponible pour préparer le projet, que le travail soit organisé en sous groupes régionaux qui pourront plus facilement travailler ensemble, compte-tenu de la proximité géographique des membres et des expériences d'échange de magistrats déjà existantes. *Mme VAN DEN BROECK* estime que le programme dépasse le cadre du groupe de travail et concerne en fait tous les membres du Réseau ainsi que les points de contact identifiés dans les nouveaux membres de l'Union Européenne et dans les pays candidats. Elle rappelle qu'il est prévu dans le volet A une phase d'expérimentation. Elle pense qu'il faut donc commencer modestement. *Mr RIEDEL* exprime son grand intérêt pour les 3 volets du projet mais l'organisation propre à l'Allemagne ne va pas permettre que des orientations ou des décisions soient prises d'ici au 30 juillet prochain. D'ores et déjà, il émet des doutes sur la possibilité de pouvoir utiliser ce programme en formation initiale en Allemagne. *Mme CAVROIS* constate que tous les membres sont intéressés par le volet A (échange des magistrats) et que tous n'ont pas la même capacité pour travailler sur le volet B (documentation). Elle pense qu'en France, tant la formation initiale que la formation continue sont concernées par le programme et elle souscrit à la proposition de travailler en sous groupes régionaux mais souhaite que cela ne ferme pas la porte à des échanges avec des magistrats d'autres zones géographiques. *Mr DI FREDERICO* invite tous les pays à faire une étude sur les capacités linguistiques de leurs juges et procureurs car, sans maîtrise de la langue du pays de stage, il craint que le programme perde de sa substance. Il appelle également à une grande souplesse dans la composition des sous groupes régionaux.

A ce stade de la discussion, la question est la suivante : le projet peut-il être porté par le Réseau lui-même ? (mais alors on peut craindre quant à son devenir, la Commission ayant rejeté la demande de financement du Réseau, semble-t-il, principalement pour des raisons structurelles qui ne pourront être résolues d'ici le 30 juillet 2004, date limite de dépôt des candidatures) Ou alors doit-il l'être par quelques membres (mais alors la situation sera très difficile à gérer pour le membre qui aura déposé le projet à titre principal, qui recevra la subvention et qui devra la répartir entre les partenaires) ? Ou alors, pour éviter cet écueil, par chaque membre ? Auquel cas, on risque la très grande complexité et l'illisibilité.

Mr RIEDEL suggère une approche très pragmatique compte-tenu des délais et propose qu'un membre assure la préparation et le suivi du volet A pendant la période pilote. Il adhère par ailleurs à l'idée de mieux connaître le niveau linguistique des magistrats dans les différents pays de l'Union. *Mme VAN DEN BROECK* propose que l'ENM essaie de monter un tel projet, en s'appuyant sur quelques partenaires. *Mr HIRVONEN* envisage une alternative : partir des pratiques existantes dans les différentes sphères régionales de l'UE et monter un projet-pilote. Mais comment articuler cela avec le Réseau ? *Mr HEUSEL* soutient l'idée que l'ENM construise le projet et appelle à ce qu'elle s'adjoigne dans le cadre d'un partenariat les membres qui ont un savoir-faire en matière d'échange des juges (par exemple, Finlande, Allemagne, Espagne). Le Secrétaire Général et éventuellement le secrétariat pourraient aussi apporter leur concours. *Mr RIEDEL* pense que le temps manque et qu'il faut appuyer cette idée. De même *Mme CIVININI* et *Mr AZON*.

Mme CAVROIS remercie les membres de leur confiance au nom de l'ENM. On ne peut que regretter qu'un tel projet ne soit pas porté par le Réseau lui-même. L'ENM est d'accord pour tenter l'expérience à condition que le Réseau soit partenaire. Pour le reste, le projet pilote doit être ambitieux : couvrir la formation initiale et la formation continue des magistrats, s'inscrire dans les volets A, B et C du programme et prévoir des échanges entre magistrats de pays autres que la France.

La réunion avec la Commission à Bruxelles le 09 juin 2004 à 11 heures permettra de vérifier la viabilité d'une telle solution.

- **Forum Européen de Barcelone**

Mr SAIZ a rappelé que la Commission n'avait toujours pas donné sa réponse quant au co-financement du forum au titre d'un programme AGIS. Les échos sont toutefois favorables. Le Forum Européen de Formation Judiciaire devrait donc se tenir à Barcelone du 5 au 7 octobre 2004. 120 participants sont attendus. Les délégations sont fixées à 4 personnes au maximum par pays, sous réserve d'aménagements si certains membres envoyaient des délégations plus modestes. Les langues de travail seront l'espagnol, l'anglais et le français. Des crédits ont été prévus pour la traduction. Chaque responsable de l'un des 6 grands thèmes du Forum est invité à adresser au fur et à mesure de ses besoins les documents à traduire à l'organisateur. Il est toutefois prévu d'utiliser ces crédits surtout pour valoriser les résultats finaux du Forum. *Mr SAIZ* a précisé que les frais de transport et de logement des délégations seront à leur charge, mais qu'en revanche, les frais de restauration seront pris en compte par le budget du Forum.

Les membres du groupe présents ont ensuite actualisé les données relatives à l'organisation du Forum qui sont désormais ainsi :

- 1- **Objectifs de la formation** : leader : Ecole Nationale de la Magistrature
 - a. Connaissances juridiques
 - b. Gestion des tribunaux
 - c. Connaissances sur le contexte social des décisions de justice
 - d. Réflexion sur le rôle du juge : éthique, dimension européenne de la fonction de juge : *CSM italien + Estonie*
- 2- **Contenu des programmes de formation des juges** : leader : Ecole Judiciaire espagnole
 - a. Rédaction des jugements ; amélioration de la langue en vue d'une simplification : *ENM + Conseil Supérieur de Belgique + Estonie*
 - b. Règles de conduite et comportement pendant l'audience: l'importance du non-verbal et des techniques d'écoute active
 - c. Formation dans d'autres domaines: psychologie, comptabilité, médecine légale, relations avec les médias, participation des ONG dans la formation des juges : *Estonie + Autriche ?*
Formation en droit communautaire et coopération internationale : *Conseil Supérieur de la Magistrature italien.*
- 3- **Définition des besoins de formation** : leaders : Finlande et SSR
 - a. Participation du Ministère de la Justice et du Conseil supérieur de la magistrature, ainsi que des représentants sociaux dans la préparation des programmes
 - b. Participation des juges et procureurs ainsi que des associations de juges et de procureurs dans la rédaction des programmes
 - c. Participation du personnel interne, ainsi que d'experts et de spécialistes extérieurs en matière de pédagogie, dans la préparation des programmes
 - d. Utilisation de questionnaires et d'autres méthodes dans la définition des besoins de formation : *ERA.*
- 4- **Méthodes** : leader : Armando d'Alterio, Secrétaire Général
 - a. Etude de cas : *Estonie + Conseil Supérieur de la Magistrature italien + JSB (England&Wales)*
 - b. Simulations et procès fictifs, ateliers, séminaires, conférences : *Estonie ; SSR,*
 - c. Formation pratique et stages extérieurs : *SSR + ENM*
 - d. E-learning et auto-formation par le biais d'outils multimédia : *Conseil Supérieur de la Magistrature italien + Ecole Judiciaire Espagnole*
- 5- **Evaluation** : leader : Académie Judiciaire de Rhénanie-Palatinat
 - a. Evaluation des stagiaires de formation initiale
 - b. Evaluation des stagiaires de formation continue
 - c. Evaluation de l'école ou de l'institution chargée de la formation des juges à court-terme
 - d. Evaluation de l'école ou de l'institution chargée de la formation des juges à long-terme
- 6- **Organisation pratique de la formation** : leader : Conseil Supérieur de la Magistrature italien
 - a. Personnes responsables pour la formation des juges et des procureurs
 - b. Personnel à temps plein et à temps partiel
 - c. organisation interne de l'école
 - d. Budget

Eliminato: ¶
¶
OBJECTIVES¶
¶

The "forum" will focus on the training of trainers. It will be a space for the exchange of experiences on the training of judges in the State members of the European Union which is one of the aims of the EJTN as settled both in the Bordeaux and the Copenhagen Charters. We want to learn from others because we are convinced that it is one of the best ways to improve our own national institutions and also to advance in the creation of a common European judicial culture. This event could be a starting point for more detailed seminars organised for certain target groups to develop the experiences an ... [1]

Eliminato: The topics to ... [2]

Eliminato: ves of the tra ... [3]

Eliminato: Legal knowledge

Eliminato: Management ... [4]

Eliminato: Knowledge of ... [5]

Eliminato: Reflection on ... [6]

Eliminato: ¶ ... [7]

Eliminato: Writing of th ... [8]

Eliminato: Behaviour an ... [9]

Eliminato: Training in ... [10]

Eliminato: Training in ... [11]

Eliminato: e

Eliminato: of the train ... [12]

Formattati: Elenchi puntati e numerati ... [13]

Eliminato: Participati ... [14]

Eliminato: ologies

Eliminato: Case method

Eliminato: and

Eliminato: mocked tria ... [15]

Eliminato: On the job t ... [16]

Eliminato: and self trai ... [17]

Eliminato: of the work ... [18]

Eliminato: of the work ... [19]

Eliminato: of the work

Eliminato: of the schoo ... [20]

Eliminato: of the work ... [21]

Eliminato: Practical ... [22]

Eliminato: Responsible persons

Eliminato: for the trai ... [23]

Eliminato: Full time an ... [24]

Eliminato: Internal org ... [25]

Il y a lieu de préciser que Mme ROOTS a indiqué que l'Estonie n'était pas en mesure de confirmer les manifestations d'intérêt exprimées lors de la précédente réunion du groupe de travail mais qu'elle travaillerait à clarifier la situation aussi vite que possible.

S'agissant du thème sur l'évaluation (n°5), Mr RIEDEL considère que la question de l'évaluation des connaissances acquises en formation dans la pratique en juridiction devra également être traitée. Le peu de temps qui reste pour la préparation des 4 sous-thèmes impliquera vraisemblablement un traitement global avec des coups de projecteur mis sur tel ou tel point.

Pour le thème sur l'organisation pratique de la formation (n°6), *Mme CIVININI* informe le groupe que le CSM italien a élaboré un questionnaire qui a été adressé à tous les pays membres de l'Union Européenne, de manière à pouvoir dresser un tableau synoptique. Force est de constater qu'il est difficile d'obtenir des informations des nouveaux membres de l'UE.

Mr SAIZ a appelé chaque responsable de thème à contacter tous les membres du REFJ pour obtenir leur contribution aux travaux du Forum. Il suggère qu'une nouvelle réunion du groupe de travail ait lieu en septembre 2004 pour faire un ultime point sur l'organisation du Forum. La date du 17 septembre 2004 est arrêtée. La réunion aura lieu à Paris.

Mr AZON appelle à une continuation des travaux du Forum en 2005 par le biais du programme d'échange des magistrats.

- **Suivi des projets déposés dans le cadre des programmes civils-cadre et AGIS 2004**

Les tableaux de suivi ont été actualisés (annexe 2).

Le groupe a, par ailleurs, décidé :

- 1) Que les actions co-financées par la Commission au titre des programmes civils-cadre et des programmes AGIS entrent automatiquement dans la liste des actions ouvertes (voir supra) .
- 2) Qu'un tableau de suivi serait également établi pour les projets de la Commission concernant le domaine du droit de la concurrence.

- **Examen de l'appel d'offre de la Commission publié le 14 avril 2004 à destination des organisations non gouvernementales**

Mme CIVININI considère que ce programme pourrait permettre de financer le Réseau car il exclut clairement la possibilité de financer par son biais des actions de formation. *Mr HEUSEL* partage cette analyse mais estime qu'il faut être très prudent au regard de la disposition du point 2-5° qui prohibe la combinaison d'un financement au titre du programme avec toute autre source de financement européen. Il vaut mieux renoncer d'autant que d'ici au 30 juillet 2004 (date limite pour un dépôt de projet) le Réseau n'aura pas pu régler les problèmes soumis par la Commission dans le cadre de son refus de financement du Réseau. *Mme CIVININI* propose que l'on en parle à la Commission, ce qu'appuie *Mme CAVROIS* car il serait bon de savoir à qui la Commission destinait un tel programme.

La réunion a été clôturée le 1^{er} juin 2004 à 15h30 de manière à permettre la tenue d'une réunion du groupe de travail « site web ».

Paris, le 3 juin 2004

Gilles Charbonnier
Maître de conférences

Calendrier des prochaines réunions du REFJ:

- 9 juin 2004 : réunion à Bruxelles avec la Commission (11 heures)
- 17 septembre 2004 : 7ème réunion du groupe de travail « programmes »
- 5, 6 et 7 octobre 2004 : forum européen de formation judiciaire (Barcelone)
- 4 ou 8 octobre 2004 : réunion du Steering Committee (Barcelone)
- 7, 8 et 9 décembre 2004 : assemblée générale (La Haye)

Pagina 8: [1] Eliminato	magen	05/01/2004 14.35.00
-------------------------	-------	---------------------

OBJECTIVES

The “forum” will focus on the training of trainers. It will be a space for the exchange of experiences on the training of judges in the State members of the European Union which is one of the aims of the EJTN as settled both in the Bordeaux and the Copenhagen Charters. We want to learn from others because we are convinced that it is one of the best ways to improve our own national institutions and also to advance in the creation of a common European judicial culture. This event could be a starting point for more detailed seminars organised for certain target groups to develop the experiences and skills of the trainers in different EJTN countries.

The forum is also pretended to be an adequate frame for a warm welcome to the institutions responsible for the training of judges who are going to become members of the European

CONTENT

Pagina 8: [2] Eliminato	magen	05/01/2004 14.35.00
-------------------------	-------	---------------------

The topics to be discussed could be the following:

Pagina 8: [3] Eliminato	magen	05/01/2004 14.35.00
-------------------------	-------	---------------------

ves of the training of judges

Pagina 8: [4] Eliminato	magen	05/01/2004 14.36.00
-------------------------	-------	---------------------

Management of the courts

Pagina 8: [5] Eliminato	magen	05/01/2004 14.36.00
-------------------------	-------	---------------------

Knowledge of the social background of the judicial decisions

Pagina 8: [6] Eliminato	magen	05/01/2004 14.36.00
-------------------------	-------	---------------------

Reflection on the role of the judge: ethics, European dimension of the judge’s function.

Pagina 8: [7] Eliminato	magen	05/01/2004 14.37.00
-------------------------	-------	---------------------

Contents of the judges’ training programs

Pagina 8: [8] Eliminato	magen	05/01/2004 14.38.00
-------------------------	-------	---------------------

Writing of the judgements: improving the language towards simplification

Pagina 8: [9] Eliminato	magen	05/01/2004 14.39.00
-------------------------	-------	---------------------

Behaviour and conduct standards in the hearing: the importance of non verbal language and active listening skills

Pagina 8: [10] Eliminato	magen	05/01/2004 14.40.00
--------------------------	-------	---------------------

Training in subjects other than law: psychology, accountability, forensic medicine, relations with the media (Austria), the participation of ONG in the training of the judges (Austria)

Pagina 8: [11] Eliminato	magen	05/01/2004 14.41.00
--------------------------	-------	---------------------

Training in EU law and international cooperation (Italy)

Pagina 8: [12] Eliminato	magen	05/01/2004 14.42.00
--------------------------	-------	---------------------

of the training needs

Pagina 8: [13] Cambia	magen	05/01/2004 14.50.00
-----------------------	-------	---------------------

Elenchi puntati e numerati formattati

Pagina 8: [14] Eliminato	magen	05/01/2004 14.52.00
--------------------------	-------	---------------------

Participation of judges and judges’ associations in drafting the programs
Participation of the internal staff, outside experts and specialist in pedagogy in the preparation of the programs.
The use of questionnaires and other methodologies in the definition of the training needs

Pagina 8: [15] Eliminato	magen	05/01/2004 14.53.00
--------------------------	-------	---------------------

mocked trials, workshops, seminars, lectures

Pagina 8: [16] Eliminato	magen	05/01/2004 14.54.00
--------------------------	-------	---------------------

On the job training and external stays

Pagina 8: [17] Eliminato	magen	05/01/2004 14.55.00
--------------------------	-------	---------------------

and self training with use of multimedia (Italy)

Pagina 8: [18] Eliminato	magen	05/01/2004 14.58.00
of the work of the trainees in initial training		
Pagina 8: [19] Eliminato	magen	05/01/2004 14.56.00
of the work of the trainees in continuing training		
Pagina 8: [20] Eliminato	magen	05/01/2004 14.58.00
of the school or institution in charge of the training of judges in the short term		
Pagina 8: [21] Eliminato	magen	05/01/2004 14.58.00
of the work of the school or institution in charge of the training of judges Evaluation of the work of the school or institution in charge of the training of judges in the long term		
Pagina 8: [22] Eliminato	magen	05/01/2004 14.58.00
Practical organization of the training		
Pagina 8: [23] Eliminato	magen	05/01/2004 14.59.00
for the training of judges		
Pagina 8: [24] Eliminato	magen	05/01/2004 14.59.00
Full time and part time staff		
Pagina 8: [25] Eliminato	magen	05/01/2004 14.59.00
Internal organization of the School		